

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **Etudes en France : orientation, procédure, demande de visa**

Afin de toujours mieux répondre à la hausse des demandes de visas long séjour pour poursuivre des études en France, « l'Equipe France au Congo » publie un communiqué visant à en rappeler la procédure.

*Brazzaville, le 11 avril 2023*

Depuis quelques années, est constatée une forte demande de poursuites d'études en France, les ressortissants congolais représentant la 13e communauté étudiante dans ce pays. La France se félicite de cet engouement pour ses universités et écoles, reconnues pour la richesse de leurs formations et la qualité de leurs enseignements. **En 2022, les Consulats de France à Brazzaville et Pointe-Noire ont ainsi reçu 7 561 demandes de visas long séjour pour des études en France, soit une hausse de plus de 50 % par rapport à l'année précédente.**

**Les Espaces Campus France Congo de l'Institut français du Congo (IFC) à Brazzaville et à Pointe Noire sont ouverts au public toute l'année.** Des agents et conseillers sont disponibles pour répondre aux questions des candidats sur la procédure et les orienter pour poursuivre des études en France. Des ordinateurs, revues et fiches sont également à leur disposition pour leur fournir des informations sur les différentes filières proposées dans l'enseignement supérieur français. **L'accès demeure libre et gratuit pour tous. Campus France Congo encourage tous les candidats** désireux de partir étudier en France **à venir se renseigner, avant de débiter la procédure réglementaire**, afin de vérifier la cohérence du projet envisagé.

### **RAPPEL DE LA PROCEDURE**

Les étudiants congolais ou étrangers qui envisagent de poursuivre leurs études en France doivent obligatoirement **suivre la procédure « Etudes en France »**, également appelée « **procédure Campus France** », accessible à l'adresse suivante : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance/dyn/public/authentication/login.html>. Cette étape d'inscription est indispensable et permet d'obtenir une « **Attestation Campus France** », document obligatoire pour déposer une demande d'un visa long séjour pour études.

**Après avoir complété leur dossier en ligne sur la plateforme officielle dédiée, les candidats sont invités à passer un entretien pédagogique individuel** qui permettra de cerner leurs motivations et la cohérence de leur projet d'études avec leur parcours. Vient ensuite la phase de réponse des établissements, qui intervient généralement entre janvier et avril (pour les établissements publics).

Enfin, **l'étudiant doit constituer son dossier visa et prendre rendez-vous au Consulat de France de Brazzaville ou de Pointe-Noire.** Cette étape est primordiale et doit se faire **au moins deux mois avant le départ.**

## **ENSEIGNEMENTS A TIRER DE 2022**

**En 2022, 30 % des demandes auprès des Consulats de France au Congo ont abouti à une délivrance de visa pour des études en France.**

S'agissant des **établissements privés d'enseignement supérieur en France**, qui suscitent un réel engouement auprès des candidats au départ, mais engendrent aussi un grand nombre de refus de visa, « l'Equipe France au Congo » croit utile de recommander aux candidats de **bien vérifier les accréditations de ces établissements et de bien veiller à ce que leurs diplômes soient reconnus par l'Etat français**, avant de les choisir et d'engager les frais correspondants.

Plus généralement, il est donc **fortement recommandé aux candidats** désirant maximiser leurs chances de réussite dans la poursuite de leur projet d'études en France, **de se rapprocher des Espaces Campus France et des conseillers d'orientation**, avant de choisir un établissement.

Il est enfin rappelé que **seule** l'agence gouvernementale « **Campus France** » **est en relation directe avec « l'Equipe France au Congo »** ; aucun autre organisme ne peut donc s'en faire également valoir./.